

Association « Chantrans Patrimoine »
VIDE-GRENIER, BROCANTE du 13 septembre 2026

Bulletin de réservation (qui ne sera définitif qu'à réception du paiement)

A renvoyer à : Mme BILLAMBOZ Martine
14 rue des Tilleuls
25330 CHANTRANS

Veillez me réserver _____ mètres linéaires (2 ml minimum) à 3 € le ml = _____ Euros l'emplacement.

NOM _____ PRENOM _____

Adresse _____
Tél. : _____ Mail : _____

A/ Pour les professionnels uniquement :

NOM COMMERCIAL OU RAISON SOCIALE : _____

RC N° : _____ Lieu de délivrance : _____

CARTE PROFESSIONNELLE N° : _____ Lieu de délivrance : _____

B/ Pour les particuliers (article L 310.2 du code de commerce modifié par le décret du 7/01/2009)

J'atteste sur l'honneur que le nombre de participation n'excède pas 2 manifestations au cours de l'année civile, ne pas être commerçant(e) et que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière.

Date : _____ Signature : _____

Pièces à joindre impérativement : Photocopie de la carte d'identité (recto verso).
Nature des objets mis en vente (ex. vêtements, vaisselle...

- ☐ 1- Je dégage la responsabilité de l'organisateur en cas de vol, détérioration des matériels, marchandises et de tous objets exposés à cette manifestation.
- ☐ 2- Je dégage entièrement la responsabilité de l'organisateur en cas de conflit, quel qu'il soit, entre un acheteur et moi-même pour ce qui concerne la marchandise exposée et vendue sous ma responsabilité.
- ☐ 3- Je dégage la responsabilité de l'organisateur pour ce qui concerne les vols ou détériorations de mon véhicule sur les parkings ainsi que sur les matériels se trouvant à l'intérieur.

Fait à : _____ le _____ Signature : _____

Ci-joint mon règlement de _____ Euros par chèque à l'ordre de l'Association « Chantrans Patrimoine ».

(Votre règlement ne sera pas remboursé en cas de désistement)

NOTA :

L'organisateur rappelle que chaque exposant sera responsable, vis-à-vis du public et des autorités, de l'origine et de la désignation des marchandises présentées sur son stand et sera tenu d'observer l'ensemble des lois sur le commerce de l'occasion et de l'artisanat. L'Association se réserve l'exclusivité de la restauration et des boissons (si présents sur le site).